

d e

# RENDEMENT COMPARÉ

DES

## FABRIQUES ET DES LAITIERIES

PAR J. C. CHAPAIS.

---

Au cours d'une conférence que nous avons donnée l'hiver dernier, devant la convention de la société d'industrie laitière de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe, nous disions, au sujet des rapports qui doivent exister entre les patrons et le propriétaire d'une fabrique de beurre ou de fromage, ce qui suit :

“ Un autre devoir des patrons, c'est de tenir strictement à leur contrat et de ne pas faire de misères aux propriétaires parce que l'année est mauvaise et que les produits n'atteignent pas un aussi haut prix qu'ils le désireraient. Si, par des misères causées injustement, les patrons font fermer la fabrique du propriétaire qui, lui, n'a pas manqué aux conditions de son contrat, ils sont responsables en conscience de tout le tort qu'ils lui causent.”

La présente saison est une de celles où les patrons sont tentés de faire ce que nous blâmons dans ce paragraphe que nous venons de citer. Mais rendons-leur justice même dans leur injustice. S'ils sont portés à retirer leur lait des fabriques parce que les prix sont bas, c'est qu'ils y sont incités par les conseils de certaines personnes qui ont intérêt, à divers titres, à ne pas voir prospérer les fabriques. Tantôt c'est un patron malhonnête qui a été chassé de la fabrique et qui veut se venger du propriétaire. Tantôt c'est un fabricant jaloux qui